



Département des Yvelines

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Mairie de Villiers-le-Mahieu

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 13 décembre, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BOURDEAUX, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 10, Votants : 13.

Étaient présents : Patrick BOURDEAUX, Sandrine HAGNIER, Arnaud GOEPP, Julien THORON, Fabrice LECLERC, Monique BOURDEAUX, Christelle VAN ASSCHE, Mélanie DELANGE et Didier JODIN, Adrien FARÉ.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Frédéric FONTAINE pouvoir à Didier JODIN,
Brunhilde JENNY pouvoir à Monique BOURDEAUX,
Laurent DUVAL pouvoir à Arnaud GOEPP,
Laurent JOUFFROY pouvoir à Julien THORON,

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024

Délibérations :

1. Approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU
2. Abrogation de la délibération n°43/24 – Taxes de séjours
3. Abrogation de la délibération n°15/24 – Subvention caisse des écoles

Questions Diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **dix-neuf heures**

A été nommé secrétaire : Christelle VAN ASSCHE

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2024.

Vote à l'unanimité.

Délibération 2024-53 Approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L153-48 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2012 approuvant le plan local d'urbanisme, modifié le 15 février 2015 par modification de droit commun et ayant fait l'objet d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité le 12 mars 2020 ;

Vu l'arrêté du maire du 27 février 2024 engageant la 1re modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-le-Mahieu ;

Vu les remarques des Personnes Publiques Associées auxquelles le dossier a été transmis au titre de la notification :

- L'avis favorable de la DDT des Yvelines en date du 26 avril 2024 ;
- Les éléments complémentaires apportés par le SIARNC par courriel en date du 19 avril 2024 ;
- L'avis favorable assortit d'observations de l'UDAP des Yvelines en date du 11 avril 2024

Vu l'avis conforme AKIF-2024-037 du 22 mai 2024 de l'autorité environnementale concluant à l'absence de nécessité d'une évaluation environnementale de la modification simplifiée.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2024 lançant la mise à disposition au public du dossier.

Vu les résultats de la mise à disposition au public ayant eu lieu du 30/10/2024 au 30/11/2024 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Villiers-le-Mahieu et ayant fait l'objet de 0 contributions.

Entendu le bilan de la mise à disposition présenté par le maire

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de la mise à disposition justifient des adaptations mineures du PLU présentées en annexe de la présente délibération.

Considérant que la 1ère modification, à procédure simplifiée, du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être adoptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver à l'unanimité la 1ère modification, à procédure simplifiée, du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal diffusé dans le département (LE PARISIEN 78)
- La modification du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
- La présente délibération et la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sont exécutoires deux mois après leur transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat, aux conditions qu'elles soient téléversées au Géoportail de l'Urbanisme et de l'accomplissement des formalités de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Délibération 2024-54 Abrogation de la délibération N°43/24 – Taxes de séjours

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande du trésor public, il nous a été demandé de prendre une nouvelle délibération sur le montant des taxes de séjours 2024 afin de continuer à percevoir les montants.

Or, la délibération n°23/22 est toujours valide.

Monsieur le Maire propose d'abroger la délibération n°43/24.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré abroge à l'unanimité la délibération n°43/24.

Délibération 2024-55 Abrogation de la délibération N°15/24 – Subvention Caisse des écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite d'une erreur de montant concernant la subvention de la caisse des écoles, il est nécessaire de procéder à l'annulation de la délibération.

Monsieur le Maire propose d'abroger la délibération n°15/24.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré abroge à l'unanimité la délibération n°15/24.

Questions Diverses

➤ Rue des 24 arpents

Patrick BOURDEAUX indique les travaux de la rue des 24 arpents se sont bien déroulés. Dernier balayage ce jour. Des adaptations ont été faites en fonction des demandes des riverains.

Didier JODIN demande si des chicanes seront mises comme prévu au départ ?

Patrick BOUDEAUX indique qu'il n'y aura pas de chicane.

Arnaud GOEPP précise que cela est regrettable, car le projet de base est la sécurisation de la rue.

Adrien FARÉ demande les raisons pour ce changement du projet initial.

Patrick BOUDEAUX indique qu'il va regarder ce qu'on peut faire et diffuser des flashes dans la boîte aux lettres.

Julien THORON souhaite verbaliser les véhicules qui ne respectent pas la signalisation de stationnement.

➤ Vidéoprotection

Patrick BOURDEAUX indique que la phase 1 n'est toujours pas réceptionnée et en attente d'intervention de la part de Bouygues. La caméra du stade ne fonctionne pas. La vision de nuit est défaillante.

Concernant la phase 2 installée. Lecture de plaque fonctionnelle avec reconnaissance de véhicule.

Réserve sur le logiciel qui sera remplacé pour prendre en compte les caméras des deux phases.

➤ Changement fenêtres Mairie / Salle des fêtes et Centre de loisirs

Arnaud GOEPP indique qu'elles sont toutes posées. Un détail est à régler concernant une porte-fenêtre.

Patrick BOURDEAUX indique que 5 vitres sont cassées au niveau du sas d'entrée de la salle des fêtes. Une déclaration auprès de l'assurance sera faite.

Julien THORON indique qu'il est nécessaire de prévoir une enveloppe assez importante pour la rénovation des bâtiments vétuste sur 2025.

➤ Chauffage mairie

Arnaud GOEPP indique que le plombier doit revenir pour trouver une solution sur le circuit de chauffage de la mairie. Réfléchir à l'avenir au changement du chauffage.

➤ Point travaux

Patrick BOUDEAUX indique que la canalisation d'eau de la salle des fêtes est cassée avec une solution provisoire.

Besoin d'établir des devis pour la remise en état.

Toiture de la salle des fêtes poreuse qui nécessitera une intervention.

➤ Eclairage public :

Les lampadaires qui ne fonctionnent plus sont des équipements qui ne sont plus fabriqués avec des équipements dangereux (lampes au mercure). Le problème de l'éclairage public doit être réfléchi dans le cadre d'un projet global. Fabrice LECLERC indique que pour une question de sécurité, il est nécessaire de communiquer auprès des habitants ce genre de souci.

Fabrice LECLERC indique que le signalement de la famille FORTIN, concernant un luminaire en panne, et resté sans réponse durant plus de six mois. Fabrice LECLERC indique qu'il est nécessaire d'effectuer une réparation urgente, totale ou partielle, des luminaires en panne qui présentent un risque pour la population, et ceci malgré le projet de transformation des luminaires de la commune.

➤ Patrick BOURDEAUX informe le Conseil Municipal des point suivants :

Projet de lockers Amazon et Mondial Relay au niveau de la rue des près et rue du centre. Aucun coût pour la mairie. Gain environ 1000€/ an pour l'occupation du domaine public. Une délibération devra être prise. On va recevoir prochainement des éléments.

Adrien FARÉ demande si le trou sera rebouché si les lockers ne fonctionnent pas faute de demande. C'est un point à revoir avec eux.

Le parcours sportif sera installé début janvier.

➤ Voirie :

Fabrice LECLERC indique que la famille GALVAN n'a toujours pas eu de retour concernant le remplacement de la plaque d'égout. Patrick BOURDEAUX va lui répondre et indiquer qu'il cherche le responsable afin de faire jouer les assurances.

Julien THORON indique qu'il serait bon de faire une piqûre de rappel sur le stationnement sur les plaques d'égout.

Fabrice LECLERC demande ce qu'il en est du terrain de pétanque.

Patrick BOURDEAUX indique qu'il est hors de question d'installer le terrain de pétanque sur le parking de la salle des fêtes. Deux devis ont été réalisés, dont un à 15 000€.

Arnaud GOEPP ne comprend pas que le projet pose problème.

Fabrice LECLERC souhaiterait qu'on étudie la possibilité de faire le terrain de pétanque sur la place du marché. Patrick BOURDEAUX indique qu'il doit être homologué avec une association de pétanque afin de prétendre à des subventions. Julien THORON rappelle que le coût du grave ciment sur la place du marché a été un coût important. Didier JODIN demande si on peut mettre du grave ciment sur le parking de la salle des fêtes ?

Patrick BOURDEAUX est contre, car les voitures qui s'y garent vont embarquer le grave ciment à chaque passage.

➤ Urbanisme :

Fabrice LECLERC souhaite savoir ce qu'il en est du dossier concernant la plateforme de compostage ?

Patrick BOURDEAUX indique que le zoo est en attente d'une réponse de la DTT suite au changement de la zone humide.

Adrien FARÉ souhaiterait avoir un retour concernant l'utilisation et les statistiques de Panneaux Pocket. Il remarque que les informations ne sont pas forcément les mêmes sur les différents outils de communication.

Adrien FARÉ indique avoir reçu un mail indiquant les vœux en date du 10 janvier, or, dans les chroniques Mahieutine, il est indiqué le 08 janvier, quelle est la bonne date ? Patrick BOURDEAUX indique que c'est le 8 janvier avec l'ensemble des habitants.

Adrien FARÉ souhaite un planning des prochains conseils municipaux.

Adrien FARÉ demande à quand les big bag de sable seront déplacés ? Patrick BOURDEAUX indique qu'il verra cela directement avec le président du club.

Adrien FARÉ interroge sur les décisions du Maire qui doivent faire l'objet des mêmes règles de publicité que les délibérations et d'un compte-rendu lors de chaque Conseil municipal. Patrick BOURDEAUX ne peut donner une réponse, cela sera étudié pour le prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le secrétaire de Séance,

Le Maire,